

CONSEIL DES MINISTRES

Quinzième session ordinaire

Addis-Abéba, août 1970

Cm/344 (Part 6)

RAPPORT SUR LA CAMPAGNE CONJOINTE CONTRE LA  
PERIPNEUMONIE CONTAGIEUSE DES BOVIDES (CBPP)



TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Rapport sur la Campagne Conjointe contre la Réripneumonie Contagieuse des Bovidés .....	1
2. Document de convocation de la réunion .....	12
3. <u>ANNEXE I</u> : Ordre du jour de la réunion tenue à Kinshasa du 4 au 6 décembre 1969 .....	15
4. <u>ANNEXE II</u> : Liste des Participants .....	16
5. <u>ANNEXE III</u> : Allocation prononcée par M. A.O. Odelola, Secrétaire Exécutif.	22
6. <u>ANNEXE IV</u> : Recommandations .....	29

---

RAIPORT SUR LA CAMPAGNE CONJOINTE CONTRE LA PERIPNEUMONIE CONTAGIEUSE  
DES BOVIDES

Conformément aux résolutions du Conseil adoptées en février 1969, le Secrétariat a convoqué une réunion des Directeurs des Services Vétérinaires, des cadres d'élevage et des chercheurs des Laboratoires des Etats Membres de l'Afrique occidentale et orientale pour examiner les possibilités de la mise sur pied d'une campagne conjointe contre la Péripleumonie Contagieuse des Bovidés à la suite du succès éclatant enregistré par la campagne contre la Peste bovine dans cette partie de l'Afrique. Cette réunion a eu lieu à Kinshasa du 4 au 6 décembre 1969.

Il a été noté au cours de ces assises qu'en dépit des nombreuses recommandations issues de réunions d'organisations internationales ou de groupes d'états tenus au cours des années passées et qui ont fait savoir la nécessité d'un tel projet, un effort très limité a été jusqu'ici déployé dans ce sens. La réunion du Panel d'Experts FAO/OLE/OUA qui a eu lieu à Khartoum, au Soudan en 1967 a recommandé par exemple que la vaccination du bétail soit entreprise sur une base de coopération internationale. Les experts sont cependant convenus que la lutte contre la péripleumonie contagieuse des bovidés s'avèrera probablement plus difficile et coûtera sans nul doute plus chère que la lutte contre la Peste Bovine. Malgré tout, "il était grand temps de lancer une campagne à grande échelle contre la péripleumonie contagieuse des bovidés". Les délégués sont convenus que la mise sur pied d'une telle campagne nécessitera une coopération active de la FAO ainsi que d'autres agences internationales de financement.

Les délégués des Etats membres présents ont chacun présenté au cours des débats un rapport passant en revue la situation de la maladie dans son pays. Il a été également noté qu'à l'heure actuelle différents types de vaccins sont en usage dans les différentes parties de l'Afrique. Dans certains endroits la vaccination du bétail est combinée avec un programme d'abattage pour assurer l'élimination de la maladie. Il a été également convenu de combiner certaines mesures sanitaires comme par exemple le contrôle des mouvements du bétail, l'application des législations nationales régissant la lutte contre les maladies avec la vaccination et autres méthodes bien connues de lutte.

Les représentants des organisations régionales présentes à la réunion ont fait connaître le progrès déjà réalisé par leurs organisations respectives préparant le terrain pour une campagne conjointe à base coopérative contre la maladie. Les représentants du Conseil de l'Entente, de l'OCAM, de l'OERS et de la Commission du Bassin du Lac Tchad ont pris tour à tour la parole pour informer les participants à la réunion de l'action positive que leurs organisations respectives envisagent pour l'éradication de la maladie. Il a été finalement convenu de lancer sous les auspices de l'OUA une campagne conjointe contre la maladie au niveau des Etats de l'Afrique occidentale et centrale; et de solliciter la collaboration de la FAO avec l'OUA ainsi qu'avec tous les sous-groupements régionaux en la matière. L'OUA veillera, avec l'assistance de la FAO, à ce qu'une information copieuse et précise indispensable au démarrage de la campagne conjointe contre la Péripleumonie contagieuse des bovidés soit mise à la disposition des Etats membres le plus tôt possible..

Les représentants des institutions de financement présents à la conférence ont demandé à ce que l'OUA mette à la disposition des Etats membres une information statistique satisfaisante pour faciliter le lancement de la campagne. L'Organisation de l'Unité Africaine devra également se mettre en rapport avec les institutions de financement pour obtenir l'assistance financière étrangère requise. Il a été également convenu que le Secrétariat Exécutif de l'OUA devra travailler en étroite collaboration avec les groupements régionaux en vue du lancement de la campagne. La résolution qui a été approuvée au terme de la réunion est jointe en annexe au présent document.

CAMPAGNE CONJOINTE DE LUTTE CONTRE LA PERIPNEUMONIE  
CONTAGIEUSE DES BOVIDES - PLAN D'ACTION

A. INTRODUCTION

Du fait du grand succès du PC 15 en Afrique du Centre et de l'Ouest, la peste bovine est actuellement plus ou moins sous contrôle. D'autres maladies du bétail notamment la péripneumonie contagieuse des bovidés, sont de plus en plus au premier plan. Il est prouvé que la péripneumonie étend son aire d'action surtout en Afrique du Centre et de l'Ouest.

2. Il est dès lors normal de constater que les Etats de l'Afrique du Centre et de l'Ouest n'ont jamais marqué une occasion pour demander voire exiger, le lancement le plus tôt possible d'un projet conjoint de lutte contre la péripneumonie - à l'instar du PC 15 - en Afrique du Centre et de l'Ouest et éventuellement dans tout le Continent Africain, partout où la maladie existe. Cette action est indispensable. Cela tient :

(a) au caractère insidieux et tenace de la maladie qui fait que toutes les actions localement menées n'ont pas encore abouti à son contrôle ; tout au plus elles ont abouti à un équilibre plutôt précaire.

(b) à sa tendance de déborder sa zone traditionnelle d'infection descendant de plus en plus vers le Sud dans les grandes zones de consommation et d'élevage intensif profitant ainsi du mouvement commercial Nord-Sud.

(c) aux ravages qu'elle continue se faisant de creuser dans le cheptel africain, qu'ils soient directs (morbidité, mortalité) ou induits (bas état général, non valeurs économiques, diminution voire suppression totale des productions).

(d) à la mobilisation permanente du personnel et des crédits qu'elle provoque empêchant ainsi les Services de l'Elevage de s'addonner aux opérations de développement.

Prophylaxie Sanitaire

La prophylaxie sanitaire est nécessairement contraignante car elle suppose la priorité de l'intérêt de la collectivité sur l'intérêt individuel ou du groupe. La Prophylaxie sanitaire exige :

- (i) Le contrôle sur le bétail entrant dans le pays.
- (ii) la déclaration immédiate des foyers.
- (iii) le dépistage et l'élimination (stamping out) des animaux cliniquement malades.
- (v) l'isolement des animaux infectés ainsi que ceux vivant dans des régions infectées.

Ces mesures seules constituent une méthode efficace pour tous d'abord le contrôle de la maladie et ensuite son élimination.

C'est finalement la méthode qu'il faudrait généraliser.

Suggestions pour une campagne conjointe contre la pleuropneumonie contagieuse des bovidés.

L'étude bactériologique révèle deux facteurs qui sont :

- la race d'un côté et
- le nomadisme de l'autre

Race.

Elle révèle le problème du vaccin à utiliser dans la campagne.

Contrairement au PC 15 pendant lequel un seul vaccin avait pu être mis sur le marché, chaque état emploie un vaccin ou plusieurs contre la péripneumonie contagieuse des bovidés.

Les chercheurs travaillant dans les laboratoires doivent se conformer au protocole expérimental défini au cours de la réunion du Panel d'experts OIE/FAO/OUA (en février 1965 à Khartoum).

Ce fait - c'est-à-dire la grande diversité des vaccins - est également due en partie à la médiocre propriété antigénique du micro-organisme.

Mycoplasme mycoides var mycoides. Signifie que la vaccination contre la péripneumonie contagieuse des bovidés ne jouera qu'un rôle négligeable en ce sens qu'elle ne réussira qu'à limiter la propagation de la maladie en attendant l'application de mesures plus efficaces tendant à parachever le contrôle. Les Etats Africains ont favorisé la propagation de la péripneumonie contagieuse des bovidés simplement parce qu'ils ont compté plus qu'ils ne devraient sur l'efficacité de la vaccination.

Nomadisme.

Ce problème est crucial car combattre la péripneumonie revient à combattre les facteurs de regroupement, étant entendu que cette maladie se transmet uniquement par contact direct. Finalement ceci met en cause toute la méthode de l'élevage. On se trouve alors en face de la tâche ardue visant la modernisation du système d'élevage dans son ensemble.

Devra-t-on céder devant l'ampleur d'une telle tâche ? Certainement pas, et c'est pourquoi nous voudrions suggérer ici les grandes lignes d'une opération conjointe.

Opération conjointe.

Région à couvrir

La campagne conjointe de lutte contre la péripneumonie contagieuse des Bovidés devant l'absence de frontières naturelles en Afrique de l'Ouest et du Centre devra intéresser toute la région dans son ensemble en même temps.

Mais devant l'étendue de la région et devant l'importance des problèmes posés par les diagnostics la campagne devra s'appuyer sur les laboratoires régionaux ci-après.

---

Laboratoire

Pays Intéressés

---

Dakar      Sénégal République Islamique de Mauritanie, Guinée, Gambie  
Sierra Léone.

---

Bamako      Haute Volta, Mali, Côte d'Ivoire, Libéria

---

Farcha      Tchad, Cameroun, République Centrafricaine, Congo Kinshasa,  
Congo Brazzaville.

---

Vom      Niger, Dahomey, Togo, Ghana, Nigéria.

---

Niger      idem que Vom sauf Ghana plus Haute Volta

---

1. Durée.

La Campagne Conjointe active de lutte contre la péripneumonie contagieuse des Bovidés devrait durer au moins 5 années.

2 années de vaccinations systématiques avec utilisation du diagnostic pour l'élimination des malades : vaccinations associées peste bovine - péripneumonie contagieuse des bovidés.

3 années de vaccinations systématiques avec utilisation du diagnostic expérimental pour le dépistage et l'élimination des porteurs sains.

Mesures conservatoires au minimum 3 années.

1. Marquage des animaux avec possibilité de reconnaître l'origine des des animaux.

Il convient comme dans le cadre du PC 15 d'utiliser une marque identique dans tous les pays participant ; mais pour faciliter l'indemnisation des propriétaires d'animaux abattus, il convient qu'il y ait une particularité spécifique à chaque Etat. Pour ce faire la marque générale sera par exemple l'ETOILE à cinq branches. Pour reconnaître l'état d'origine, on mettrait une encoche ou plusieurs caractéristiques sur l'une des branches.

Si à l'intérieur d'un même pays ce marquage ne pose pas de problèmes, il n'en sera pas de même dans les zones frontalières. Il conviendra donc dans ces zones frontalières d'harmoniser le travail dans le cadre de la coordination. Tous les pays concernés doivent envoyer au niveau de ces zones à la même époque un ensemble d'équipes. Après enquête préliminaire vaccinations systématiques et marquage à la pince du pays d'origine.

Quand on n'est pas sûr de l'origine d'un troupeau, il convient de vacciner tous les animaux du troupeau et les marquer à la pince neutre sans encoche d'identification de pays.

En cas d'apparition d'un foyer (diagnostic clinique) ou après dépistage de porteurs de germes (diagnostic expérimental) :

- (1) l'animal est marqué à l'encoche d'un pays : on l'isole on prévient le Service Vétérinaire du pays compétent et la Coordination. Le Service Vétérinaire du pays compétent vient sur les lieux d'isolement pour faire l'expertise indemniser le propriétaire et on envoie l'animal aux abattoirs.

ii) l'animal n'est pas marqué

a) on en connaît le pays d'origine : abattage sur place des animaux et traduction en justice dans le pays d'origine du propriétaire. Aucune indemnisation n'est à payer à ce propriétaire.

b) on n'en connaît pas le pays d'origine : on abat l'animal et on traduit le propriétaire en justice dans le pays où le diagnostic a été établi. Aucune indemnisation n'est à payer à ce propriétaire.

iii) l'animal est marqué à la pince "Neutre" : abattage après indemnisation à 50 %.

Toutes ces mesures doivent être accompagnées :

i) d'un certificat de vaccination identique pour tous les pays avec si possible photographie du propriétaire du troupeau comme cela se fait déjà au Sénégal et au Cameroun.

ii) d'un laissez passer sanitaire

a) pour la transhumance

b) pour le commerce.

### 3. Centre d'Isolement

Ce qui va différencier la Campagne Conjointe de lutte contre la péripneumonie contagieuse des Bovidés du PC 15 c'est l'utilisation systématique des mesures de prophylaxie sanitaire.

Il est impossible au niveau des campements et autres villages de définir des zones de quarantaine. Vont en effet se poser avec acuité les problèmes de gardiennage, d'abreuvement surtout, et d'alimentation des animaux.

Par contre il est possible dès avant le démarrage de la campagne de définir au niveau de chaque région un centre d'isolement où tous les animaux atteints seront parqués en attendant leur acheminement vers les abattoirs. Chaque centre d'isolement devra avoir un point d'eau.

Tous les animaux à l'intérieur de ce centre d'isolement porteront sur le plat de la joue gauche les lettres "PP" et sur le plat de la joue droite les initiales du pays d'origine. Il s'agit là de marques au feu,

Le centre d'isolement sera sous la surveillance des agents du Service Vétérinaire.

Les animaux ne doivent quitter le centre d'isolement qu'on Camions pour les abattoirs. Les Camions des sociétés d'Etat et des transporteurs privés éventuellement ceux de la campagne devront être mis à contribution. Il s'agit de défalquer du montant de l'indemnisation le pris du transport.

#### 4. Equipement :

Nous n'allons pas insister sur l'équipement traditionnel que les différents Etats définiront dans leur rapport respectif.

Par contre nous nous permettons d'insister sur l'impérieuse nécessité qu'il y a d'équiper tous les pays en Camions Laboratoires indispensables à un contrôle de la péripneumonie contagieuse des Bovidés. Il s'agit là de véhicules tous terrains équipés du matériel de laboratoire indispensable au diagnostic sérologique. Etant donné qu'en utilisant la méthode du screening une équipe peut faire jusqu'à 2000 tests par jour on peut envisager :

- i) 2 camions Laboratoire (Land Rover équipés) pour les pays suivants : Togo, Dahomey, Côte d'Ivoire, Sierra Léone, Libéria.
- ii) 4 camions pour les pays suivants : Ghana, Guinée, Sénégal, Haute Volta.
- iii) 6 camions pour les pays sahéliens : République Islamique de Mauritanie, Mali, Tchad, Niger, Nigéria.

Ces camions et leur personnel technique seront basés au niveau des laboratoires régionaux.

#### 5. Personnel.

Personnel d'encadrement :

Echanges interafricains de cadres techniques

Devant l'importance des problèmes sanitaires, il est à craindre qu'un cadre citoyen d'un pays ne puisse point valablement faire appliquer toutes les mesures nécessaires. Aussi est-il souhaitable que l'on fasse à l'échelon continental un échange de cadres. Le Responsable National peut être du pays

mais tous les autres vétérinaires d'encadrement devraient être étrangers au pays. On peut aisément concevoir que le CSTR/OUA supervise ce genre d'échange de cadres africains.

Puisqu'il s'agit d'échanges, il n'y aura pas de charge budgétaire supplémentaire. Le pays récipiendaire payera au cadre en question un salaire qui sera déterminé de commun accord. La CSTR/OUA se chargera quant à elle de faciliter à ces cadres l'obtention de certains privilèges et immunités, conformément à la Convention OUA sur les privilèges et immunités.

#### B. Personnel d'exécution

Le personnel d'encadrement à son retour du séminaire sur la péri-pneumonie contagieuse des Bovidés aura pour tâche de convoquer tout le personnel d'exécution en vue de sa formation sur le diagnostic, de sa préparation psychologique et de lui donner toutes instructions utiles.

#### C. Personnel Technique de l'Assistance Technique Etrangère

On l'a vu tout au long de ce rapport le problème N° 1 qui conditionnel-toute l'opération de lutte antiperipneumonique a nom le diagnostic. Il convient donc d'étoffer le personnel des laboratoires régionaux pour leur permettre de pouvoir faire face tant à la production de vaccins qu'à la lecture des réactions sérologiques plus ou moins douteuses. Ces agents doivent être des techniciens hautement spécialisés parfaitement au courant de tous les aspects de la maladie et tenant leurs connaissances à jour.

Cette assistance technique étrangère devra aussi se trouver au niveau des camions Laboratoires. Elle aura pour tâche de faire le diagnostic expérimental dans les zones périfocales durant les deux premières années et ensuite elle procèdera au dépistage des porteurs chroniques et au dosage du taux d'anticorps.

#### D. CORDINATION

Dans les Etats visités les responsables souhaitent que les deux coordonateurs internationaux soient des Africains l'un francophone, l'autre anglophone. Ils doivent être basés au centre de la Région et d'une grande

mobilité, car ils seront très souvent sollicités tant au niveau des zones frontalières qu'au niveau des voies de commercialisations. Ils doivent en effet être toujours présents chaque fois qu'il y a conflit.

## E. Financement

### a) Financement National

Chaque pays devra prendre en charge une bonne partie des frais découlant de la campagne notamment les frais de personnel et de fonctionnement. Il devra en tout cas inscrire sur son Budget avant le démarrage de la campagne une rubrique indemnisation des propriétaires d'animaux abattus.

Deux cas peuvent se présenter :

1. L'Etat prend totalement en charge l'opération commercialisation des animaux malades ou infectés. Dans ce cas, qui nous semble la meilleure solution; après avoir posé le diagnostic de péripneumonie contagieuse des Bovidés le Service de l'Elevage estime le montant de l'indemnisation et donne un reçu portant le signalement de l'animal au propriétaire qui se fera payer à la Paierie sur présentation du reçu. Les animaux sont alors dirigés vers le centre d'isolement et vendus aux bouchers. On avertit alors le Service de l'Elevage qui en assure lui-même avec l'aide des Sociétés d'Etat l'acheminement sur les centres de consommation. Les animaux toujours sous contrôle vétérinaire sont abattus et après vendus aux collectivités.

Le Service de l'Elevage par cette façon de faire peut "auto-financer" sa caisse d'indemnisation.

2. L'Etat indemnisé à un taux forfaitaire et laisse à l'éleveur le soin d'assurer lui-même la commercialisation de son animal à partir du centre d'isolement. Il est clair que cela implique de la part de l'Etat la reconduction du montant de l'indemnisation.

Il est heureux de noter que dans la plupart des Etats, cette rubrique Indemnisation existe déjà dans le budget.

b) Financement International

L'accent devra être mis dans le cadre de ce financement sur l'équipement notamment les camions Laboratoires, d'autre part sur le salaire du personnel de l'Assistance technique étrangère, sur l'indemnité de dépaysement des cadres africains échangés et enfin sur l'indemnité de fonction des responsables nationaux.

c) Financement CSTR/OUA

La CSTR/OUA devrait prendre à son compte le fonctionnement du Bureau de Coordination, le salaire des Coordonnateurs et du personnel subalterne du Bureau de Coordination.

Il serait aussi souhaitable que la CSTR/OUA mette en place "un Fonds de Solidarité", d'une réunion sur les mesures conservatoires du PC 15, 8 août 1968.

Cette participation de la CSTR/OUA pourrait amener les Etats qui ne l'ont pas encore fait à inscrire sur leur budget une rubrique "Indemnisation des propriétaires d'animaux abattus".

Elle amenerait les organismes bailleurs de fonds à se dire que l'Afrique est décidée à s'auto-aider, ce qui en clair revient à dire qu'elle a enfin compris où est son intérêt.

DOCUMENT DE CONVOCATION

CAMPAGNE CONJOINTE CONTRE LA PERIPNEUMONIE CONTAGIEUSE DES  
BOVIDES (CBPP)

Le Secrétaire Exécutif de la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche de l'Organisation de l'Unité Africaine présente ses compliments aux Etats Membres de l'Afrique Occidentale et Centrale (Niger, Nigéria, Tchad, Haute Volta, Mali, Côte d'Ivoire, Togo, Dahomey, Mauritanie Sénégal, Guinée, Cameroun, Congo Kinshasa, Congo Brazzaville, République Centrafricaine, Sierra Léone, Burundi, Rwanda et Guinée Equatoriale) et a l'honneur de les informer qu'à la suite d'un échange de correspondances entre le Secrétariat et les techniciens des Etats membres, il a été proposé qu'une réunion préliminaire au lancement d'un projet sur le terrain contre la péripneumonie contagieuse des bovidés soit tenue à Kinshasa du 8 au 9 décembre, immédiatement après la réunion sur l'Elevage de la FAO qui est prévue à Kinshasa du 29 novembre au 6 décembre 1969. A notre avis, la présence des vétérinaires et autres cadres d'élevage des Etats membres à la réunion de la FAO réduira dans une large mesure les frais de participation à la réunion de l'OUA.

Le Secrétariat a l'honneur de vous envoyer ci-joint le calendrier provisoire ainsi que l'exemplaire d'un plan dont les fonctionnaires des Etats membres participant à la réunion pourront s'inspirer pour la rédaction de leurs exposés. Le Secrétariat saurait gré aux Etats membres de bien vouloir soumettre leur exposé même au cas où ils ne seraient pas à même d'envoyer des participants. Ces exposés seront déposés à la réunion, mais les Etats empêchés pourront directement envoyer leur document au Directeur d'IBAH dont l'adresse figure ci-dessous :

The Director,  
OAU/IBAH,  
P.O. Box 30786,  
NAIROBI (Kénya)

Le Secrétariat regrette le délai assez court fixé pour cette réunion, cependant profit sera tiré de ce que :

- a) les officiels des Etats membres sont déjà en train de se préparer pour la réunion sur l'Elevage de la FAO prévue à Kinshasa ;
- b) les membres ont déjà amplement débattu le sujet de cette réunion dans différentes lettres circulaires au cours des derniers mois.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le Secrétaire Exécutif dont l'adresse figure ci-dessous :

The Executive Secretary,  
OAU/STRC,  
PMB 2359  
LAGOS (Nigeria)

Le Secrétaire Exécutif de l'OUA/STRC profite de cette occasion pour renouveler aux Etats membres de l'Afrique Occidentale et Centrale, l'assurance de sa plus haute considération.

---

PLAN DES EXPOSES QUE LES DELEGUES DEVRAIENT FAIRE AU  
COURS DE LA REUNION SUR LA SITUATION DE LA PERIPNEUMONIE  
CONTAGIEUSE DES BOVIDES DANS LEURS PAYS RESPECTIFS

1. Situation sanitaire au cours des cinq dernières années
  - a) nombre
    - (I) de foyers
    - (II) d'animaux malades
    - (III) d'animaux morts
  - b) Epizootologie
  - c) Vaccination
    - (I) nombre d'animaux vaccinés
    - (II) type de vaccin utilisé
    - (III) origine du vaccin
2. Opérations vaccinales  
Mouvement, composition et fonctionnement des équipes vaccinales.
3. Estimation financière des divers besoins en matériel, personnel etc.,
  - (I) Conservation par le froid, équipement etc.,
  - (II) Véhicules et carburant, pièces de rechange.
  - (III) Personnel
  - (IV) Vaccins
  - (V) Divers (Seringues et aiguilles)
  - (VI) Fonds
  - Estimations de la contribution nationale
  - Estimations de l'aide étrangère

4. Coordination



.../...

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

Réunion sur le projet conjoint de lutte contre la  
Péripneumonie Contagieuse des Bovidés en Afrique  
Occidentale et Centrale

---

1er point: Discours d'ouverture

(a) Ministre de l'Agriculture

(b) Secrétaire Scientifique de la CSTR/OUA.

Interruption de séance

2ème point : Rapport préliminaire sur la Péripneumonie contagieuse  
des bovidés en Afrique Occidentale présenté par le  
Directeur de l'I.B.A.H.

Discussions.

3ème point : Présentation des rapports des différents pays sur  
la péripneumonie contagieuse des bovidés par leurs  
représentants respectifs.

Discussions.

3ème point : Présentation, discussion et adoption des recommandations  
(bis) sur la péripneumonie contagieuse des bovidés

4ème point : L'I.B.A.H. - Perspectives d'avenir.

Rapport du Directeur

4ème point : Présentation, discussion et adoption des recommandations  
sur les futures fonctions de l'I.B.A.H.

5ème point : Mesures conservatoires dans des régions des phases  
I et II - Rapport présenté par l'I.B.A.H.

Discussions.

6ème point : Questions diverses.

7ème point : Clôture de la réunion par le Secrétaire Exécutif  
de la CSTR/OUA.

LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGATES

DELEGUES

BURUNDI

M. B. Museru,  
Médecin vétérinaire attaché à la Direction  
des Affaires Vétérinaires,

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
B.P. 227, BUJUMBURA.

M. J. Ruvakubusa,  
Directeur du Service vétérinaire et de  
l'Elevage,  
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage,  
B.P. 227, BUJUMBURA,

CONGO (KINSHASA)

Dr. J. Piana,  
Chef de la Division de la Production animale,  
Ministère de l'Agriculture,  
B.P. 19 G.G., KINSHASA.

Dr. R. Bewa,  
Directeur du Labovet,  
KINSHASA

Dr. E. Kindele,  
Directeur du Labovet,  
B.P. 72.98,  
LUBUMBASH

Dr. J. Muema,  
Chef de la Section de la Santé animale  
au Ministère de l'Agriculture,  
KINSHASA

Dr. M. Ngubi,  
Vétérinaire provincial  
B.P. 1030,  
MBANDAKA

Dr. A. Perpezat,  
Assistance technique française  
au Ministère de l'Agriculture,  
KINSHASA

Dr. L. Toussaint,  
Fonctionnaire technique,  
Coopération technique belge,  
B.P. 3278,  
KINSHASA

.../...

Mr. I. Mohamed,  
Chief Veterinary Officer,  
Ministry of Natural Resources,  
MAIDUGURI

UGANDA/UGANDA

Mr. S.E. Onyait,  
Charman and Managing Director,  
Dairy Industry Corporation,  
P.O. Box 7078,  
KAMPALA

Mr. G.K. Kinaisa,  
Deputy Commissioner,  
Veterinary Services and Animal Industry,  
P.O. Box 7141,  
KAMPALA

SENEGAL

M. M. Diallo,  
Directeur du Service de l'Elevage et  
des Industries animales  
B.P. 67,  
DAKAR

TCHAD/CHAD

M. P. Madinangar,  
Controleur d'Elevage,  
Direction d'Elevage,  
B.P. 750,  
FORT LAMY

TOGO

Dr. F.B. Amaïzo,  
Docteur Vétérinaire Inspecteur,  
Conseiller technique,  
Ministère de l'Economie Rurale,  
B.P. 698,  
LOME

Dr. M.L. Somoko;  
Ingénieur d'Elevage,  
Service de l'Elevage,  
B.P. 354,  
LOME

Dr. V. Addeh,  
Chef de la Région d'Elevage des Savanes,  
DAPANGO

SIERRA LEONE

Dr. Kamara

MADAGASCAR

Dr. U. Andriantsiferana,  
Chef du Service Vétérinaire,  
TANANARIVE

OAU SECRETARIAT/SECRETARIAT OUA

Mr. A.O. Odelola,  
Executive Secretary  
OAU/STRC  
F.O. Box 2359  
LAGOS

Dr. P.G. Atang,  
Director,  
IBAH,  
P.O. Box 30786  
NAIROBI (Kenya)

Dr. M. Sall,  
Deputy-Director,  
IBAH,  
P.O. Box 30786  
NAIROBI (Kenya)

OBSERVERS/OBSERVATEURS

FAO

Dr. H. Jasirowski,  
Director,  
Animal Production and Health Division,  
FAO,  
ROME (Italy)

Mr. S.C. Sar,  
Chief,  
Africa Area Service,  
LIAISON UNIT

Dr. R.B. Griffiths,  
Chief, Animal Health Branch,  
Animal Production and Health Division, FAO,  
ROME (Italy)

Dr. R.A. Peterson,  
Chief, Pasture and Fodder Crops Branch,  
Plant Production and Protection Division,  
FAO  
ROME (Italy)

Mr. P.J. Auriol,  
Beef Cattle Production Officer,  
Animal Production Branch,  
Animal Production and Health Division, FAO  
ROME (Italy)

Mr. G. Bouscharain,  
Regional Dairy Development Adviser, FAO  
Office, P.O. Box 30470  
NAIROBI (Kenya)

Dr. M. Lobry, Animal Health Officer,  
Animal Health Branch,  
Animal Production and Health Division, FAO  
ROME (Italy)

Dr. I. Mann,  
Project Manager,  
Animal Health and Industry Training  
Institute,  
UNDP/SF Project N° 398,  
KABETE (Kenya)

Dr. R. Branckaert,  
Animal Production Officer,  
c/o Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture,  
B.P. 138,  
YAOUNDE (Cameroun)

Mr. M.J. Burrige,  
Animal Health Officer,  
UNDP/SF Project N° 300,  
c/o E.A.V.R.O.  
KABETE (Kenya)

Mr. J. Glistrup,  
Director,  
FAO Dairy Training and Demonstration Course,  
Veterinary Training Institute,  
P.O. Box 24,  
ENTEBBE (Uganda)

Mr. J.P. Grison,  
Animal Production Officer,  
UNDP/SF Project N° 395,  
RABAT (Morocco)

Dr. A. Jezierski,  
Animal Health Officer,  
B.P. 2505,  
LUBUMBASHI (Democratic Republic of Congo)

Mr. R.H.D. Sandford,  
Animal Production Officer, FAO Mission,  
P.O. Box 1039  
ADDIS ABABA, (Ethiopie)

CONSEIL DE L'ENTENTE

M.C. Lechiguéro,  
Fonds de Garantie du Conseil de l'Entente,  
B.P. 20824,  
ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

E.C.A. Prof. A.S.B. Wilson,  
Regional Adviser in Agricultural Development,  
E.C.A.  
P.O.Box 3001,  
ADDIS ABABA (Ethiopia)

IFMVT Dr. M.P. Doutre,  
Laboratoire d'Elevage,  
B.P. 2057,  
DAKAR (Sénégal)

OERS M. O. Baldé,  
Secrétaire Général à la Planification et  
au Développement Economique,  
5, Place de l'Indépendance,  
DAKAR (Sénégal)

UNITED KINGDOM/ROYAUME UNI Mr. J.W. Simpson,  
Deputy Director,  
Animal Health Division,  
Ministry of Agriculture,  
LONDON

USA Dr. P.A. Chaloux,  
European-Africa Representative,  
Animal Health Division, ARS,  
American Embassy,  
Rome, (Italy)

Dr. D.E. Detray,  
Regional Livestock Adviser-Veterinarian,  
USAID,  
P.O. Box 30137,  
NAIROBI (Kenya)

France Dr. M. Lacrouts,  
Inspecteur général,  
Chef de secteur production animale,  
Secrétariat d'Etat aux Affaires  
Etrangères,  
PARIS.

PRESS/PRESSE M. J.C. Lotika,  
Agence Congolaise de Presse,  
Kinshasa,

M. A. Nzita-Lutete, COURAF,  
Kinshasa.

---

ALLOCUTION PRONONCEE PAR M. A.O. ODELOLA, SECRETAIRE EXECUTIF DE  
LA COMMISSION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE DE  
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINEACTION CONJOINTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

1. La lutte contre la maladie constitue la pierre angulaire dans le développement de l'élevage.
  - a) Les animaux malades sont peu demandés. Ils sont vendus à des prix maudits.
  - b) Le bétail constitue une forme de richesse chez l'éleveur. Il demeure profondément choqué chaque fois qu'il découvre dans son troupeau des symptômes de maladie. Même en tant que fonctionnaire de l'état, je perdais souvent mon appétit chaque fois qu'une maladie éclatait dans mon poulailler.
  - c) Pour l'amélioration de la qualité de la viande et des produits laitiers la lutte contre les maladies s'impose.
  - d) La commercialisation et la distribution de la viande et des produits laitiers ne verront une amélioration appréciable autant que la maladie continuera à planer sur le bétail.
2. Les mesures de lutte doivent par conséquent être prises par tous les Etats membres. Cependant ces mesures n'ont été, jusqu'ici, prises au niveau régional que dans le cas unique de la campagne contre la peste bovine qui fut tout d'abord financée de 1961-64 par la CCTA et à partir de 1965 par la CSTR/QUA. La campagne Orientale qui fut lancée à Nairobi en novembre 1968 couvrira le Soudan, la Somalie l'Ethiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie. Des rapports récemment reçus envisagent d'étendre cette campagne sur le Congo, le Burundi et le Rwanda.

En Afrique occidentale cette opération qui fut menée en 3 phases vient de toucher à sa fin. Le rapport final m'a été remis par mon ami et collègue le Dr. Lépissier le 26 novembre 1969.

Je voudrais en cette occasion rendre hommage à toutes les agences qui nous ont fourni leur assistance technique et financière dans le cadre de cette campagne. Je voudrais parler du FLD et de l'USAID qui ont, à deux, consenti le plus gros de l'assistance technique et financière reçues au titre de ce projet totalisant plusieurs millions de dollars américains. L'Afrique leur en remercie et exprime également sa gratitude à toutes les autres organisations qui ont bien voulu fournir leur aide modérée soit-elle./.

Le succès des premières phases de la campagne occidentale m'ont convaincu qu'une campagne de ce genre en Afrique de l'Est pouvait être entreprise. Je préfère ne pas faire allusion ici à l'opposition farouche que j'ai eue à confronter même au niveau de mes propres techniciens, que dire des experts des autres Organisations. Mais aujourd'hui, la campagne de l'Est poursuit son chemin. La première année du programme a démontré suffisamment le processus de développement dans une région sous développée, pour réussir, requiert comme instrument indispensable, l'optimisme et non le pessimisme. En plus des deux principales agences déjà mentionnées, j'ai le rare privilège d'adresser au nom de l'Afrique mes chaleureux remerciements à l'ODM, FAC, au Gouvernement Allemand et Italien, aux Organes techniques d'assistance à la FAO, ainsi qu'à l'appui de l'UNDP. Cette campagne se poursuivra pour encore une période allant de 5 à 6 ans. Nous sommes reconnaissants des fonds déjà consentis au Gouvernements Membres, de la coordination du projet ainsi que des engagements déjà pris. Je félicite la FAO pour avoir admis la possibilité d'engager une lutte contre cette maladie. Les Etats Membres ont employé courageusement et avec assiduité dans ce projet chaque dollar provenant de source extérieure. Le Kenya est même allé jusqu'à financer à 100% la campagne localement. Il s'agit là d'un exemple de bonne volonté en face d'un projet de développement gigantesque qui exige des fonds locaux d'une importance non négligeable. Je remercie le Gouvernement du Kenya pour avoir donné le bon exemple.

La lutte contre la péripneumonie contagieuse des bovidés est encore menée sur un plan national. M. Huddart et M. Lindley ont fait allusion dans leurs rapports aux problèmes qui surgissent dans les régions frontalières des états, problèmes nés du mouvement du bétail commercial entre les Etats producteurs et les Etats consommateurs. Les documents de ces deux scientifiques ont démontré largement qu'il est possible d'éliminer la maladie. En somme M. Lindley a conclu en soulignant la nécessité d'une stratégie au niveau régional en Afrique de l'Ouest.

Je voudrais ici, éminents délégués, vous rappeler les deux importantes décisions prises à Vom en mai 1965. Elles voulaient tout d'abord la poursuite des recherches visant à déterminer la nature de l'immunité conférée par le vaccin d'autant plus que la vaccination simultanée contre la péripneumonie contagieuse des bovidés et la peste bovine réduit les frais qu'entraînent là surveillance, le transport, la main d'oeuvre et les dépenses générales comparativement aux frais qu'entraîneraient deux campagnes menées séparément./.

Ensuite les décisions demandent que soit mené le projet conjoint contre la péripneumonie contagieuse des bovidés devant couvrir le Cameroun, le Tchad, la République Centrafricaine, le Nigéria. La désignation d'un coordinateur International et de son siège fut également demandée. La recherche sur les vaccins devait continuer dans les laboratoires.

En 1967, le Panel d'Experts de l'OUA/FAO/OIE a approuvé une recommandation demandant que la campagne de masse soit entreprise non seulement dans chaque pays mais aussi au niveau des régions sur la base d'une coopération internationale. Les initiales "J.P.", M. le Président qui précèdent les dénominations OAU/STRC attribuées aux différents projets et qui se traduisaient en français par "P.C." signifient "Projet Conjoint" ou en d'autres termes action conjointe conçue et exécutée dans le cadre de la coopération. Ainsi dans le domaine de la santé et de la production animale PC. 15 a été institué dans le cadre de la recherche sur le vaccin à EAVRO, Kenya. Il s'agit là d'un projet financé par l'USAID. De même PC. 15 constitue notre action commune dans le cadre de la campagne contre la peste bovine. Le même panel d'experts a recommandé en 1967 "que profit soit tiré du programme de vaccination à grande échelle afin de protéger un nombre aussi possible de têtes de bétail contre la péripneumonie contagieuse des bovidés par l'usage de la vaccination simultanée ou combinée et a recommandé également que soient entrepris de toute urgence des travaux des recherches visant à évaluer ces méthodes".

M. le Président, je continue à me demander pourquoi le rédacteur de la présente recommandation a hésité d'appeler la campagne contre la peste bovine "Campagne Conjointe de l'OUA contre la peste bovine". Mon organisation souhaiterait par conséquent que l'appellation conforme à la réalité lui soit appliquée.

Adviennent que pourra, je voudrais ajouter ici que les recommandations relatives à l'action commune de lutte contre les maladies sont le résultat de l'ardent souci des vétérinaires et des chercheurs dans nos laboratoires d'extirper ces maladies; en somme après le contrôle effectif de la peste bovine, la péripneumonie contagieuse des bovidés a pris la relève et est devenue le second fléau menaçant le cheptel africain et qui par conséquent doit être éliminé.

Cependant, tenant compte des recommandations de ces experts et se trouvant en face d'une explosion de péripneumone contagieuse des bovidés, les états africains ont dû, depuis janvier 1968, envisager au cours de leurs diverses réunions au niveau des Chefs d'Etat, des actions communes et concertées basées sur la coopération en vue de l'éradication de la péripneumonie. Suivant chronologique, c'est les Chefs d'Etat de l'OCAM qui ont donné le pas en janvier 1968. Les décisions de l'OCAM devraient être suivies quelque temps après par les demandes formulées par l'UNTEME, l'OERS ainsi que la Commission du Bassin du lac Tchad. En février dernier, le Conseil des Ministres de l'OUA composé de 41 Etats africains a unanimement recommandé qu'une action commune de coopération soit entreprise par l'ensemble des Etats de l'OUA affectés par la maladie.

En matière de développement économique les actions individualistes sont peu rentables en Afrique. Les peuples des états contigus restent liés par la langue, les coutumes et la culture. L'impérialisme et le colonialisme, en disant ces peuples a joué un rôle très négatif pour avoir séparé des parents et amis. Ceux qui douteraient de ces observations pourraient facilement vérifier leur bien-fondé aux diverses régions frontalières africaines. Il suffirait de se rendre aux frontières Nigéro-Dahoméennes, Nigéro-Tchadiennes, Soudano-Ethiopiennes ainsi qu'à la frontière du Togo et du Ghana, pour ne citer que celles-là. Deuxièmement le fléau ne connaît pas de frontière politique. Troisièmement, la campagne contre la Peste bovine nous a enseignés les leçons à tirer d'une action commune de coopération. Je n'entends pas par là que l'on pourrait s'attaquer à la péripneumonie contagieuse des bovidés et à la peste ovine de la même manière. Je me connais suffisamment bien dans ces deux maladies pour ne pas m'aventurer à la hâte là où "le diable même a peur de s'engager". Enfin quatrièmement l'expérience a maintenant prouvé qu'en travaillant les mains dans les mains, nos efforts concertés visant l'élimination des fléaux aboutissent inéluctablement à un résultat positif.

S'agissant de l'ordre des priorités, l'Afrique n'a, hélas, aucune alternative sinon d'aspérer au mieux. Autrefois il a été critiqué chez nos gouvernements l'absence d'une bonne politique dans le domaine de l'élevage et le caractère "ad hoc" de leurs activités. Je laisserai aux éminents représentants des états membres de l'OUA ici présents le soin de démentir une telle accusation./.

Sur le plan continental, le développement de l'agriculture constitue une priorité première dans les différents états. Dans le domaine de l'agriculture et des industries connexes, la priorité revient à la production de protéine et l'amélioration des hydrates de carbone. La viande de boeuf constitue la source de protéine la moins chère dans nos cités en extension; cependant l'éleveur trouve-t-il du plaisir à vendre son animal malade surtout quand il sait qu'il ne pourra le céder qu'à un prix médiocre?

C'est pourquoi nos gouvernements ont insisté sur l'engagement d'une lutte active contre les maladies de bétail afin d'améliorer la santé de nos peuples d'accroître le revenu financier de nos éleveurs et de favoriser le développement progressif de nos industries animales. Il s'agit là de mesures qui revêtent une importance capitale pour l'Afrique. Les maladies de bétails entravent dans une large mesure les activités de production animales, de distribution et de commercialisation. En effet la présence de ces divers genres de maladies occasionne dans certaines zones d'Afrique, le malheureux gaspillage de prairies pourtant très propices à l'élevage du bétail.

Aussi donc tout progrès dans nos activités de production et de commercialisation en matière de bétail exige un contrôle effectif des maladies. La viande malade n'est recherchée ni en Afrique ni ailleurs.

Permettez-moi de remercier, Monsieur le Président, les institutions de financement représentées aux assises de la présente conférence. L'assistance qu'elles nous ont apportée par le passé a été très abondante. Tout comme par le passé, nous leur demanderions de continuer à nous témoigner de leur collaboration dans les activités requises pour nos domaines prioritaires. Leur assistance dans les domaines de la production et de la commercialisation constitue un accessoire indispensable pour la lutte contre les maladies. La viande tendre ne peut provenir que d'un boeuf sain.

Dans ce domaine la FAO a un rôle spécial à jouer. L'Afrique a également besoin de ces organes coopératifs opérant en Europe et en Amérique en vue du contrôle efficace des maladies animales. Nous sollicitons M. le Président une aide plus abondante dans le cadre de la production du vaccin et demandons aux représentants des institutions de financement de bien vouloir appuyer en leur qualité de représentants de ces institutions, confidentiellement, notre demande dans leurs procès verbaux et mémorandum. Vous nous connaissez assez M. le Président pour avoir vécu en Afrique. Si nous obtenons des institutions nationales et internationales ./.

de financement ce que nous avons sollicité, ce sera grâce à vous, cela nous le réalisons parfaitement, M. le Président.

Quant à nous, nous continuerons désormais notre chemin animés d'un esprit de coopération et poursuivrons un programme basé sur la coopération. Je reste convaincu que nous réussirons.

RECOMMANDATION SUR LA CAMPAGNE CONJOINTE DE LUTTE  
CONTRE LA PÉRI-PNEUMONIE CONTAGIEUSE DES BOVIDÉS

La première conférence des Directeurs des Services Vétérinaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre réunie à Kinshasa, République Démocratique du Congo, le 5 décembre 1969.

CONSIDÉRANT la position des pays membres relative à l'impérieuse nécessité de contrôler et d'éradiquer éventuellement la péri-pneumonie contagieuse des bovidés.

DEVANT l'incidence de cette maladie qui n'a cessé de croître ces dernières années, portant ainsi un préjudice certain tant à la production qu'à la santé animales;

EU EGARD à la onzième recommandation de la troisième réunion du panel d'Experts FAO/OIE/OUA sur la péri-pneumonie en 1967.

CONSCIENTE des conséquences économiques qui découlent de cette maladie;

AYANT présents à l'esprit les différents documents ci-après résolution des Chefs d'Etats des pays membres de l'OCAM en 1968, résolution des Chefs d'Etat de l'Organisation des Etats Riverains du Sénégal en mars 1968, accord des pays membres du Conseil de l'Entente décision de la Commission du Bassin du Lac Tchad - qui tous demandent une campagne conjointe contre la péri-pneumonie contagieuse des bovidés à l'échelon régional;

RAPPELANT QUE

a) Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en sa réunion de février 1969 à Addis-Abéna a décidé du lancement dans les plus brefs délais d'une campagne conjointe contre la péri-pneumonie contagieuse des bovidés à l'échelon régional;

b) la deuxième conférence régionale africaine de la FAO sur la production et la santé animales réunie à Kinshasa République Démocratique du Congo du 28 novembre au 6 décembre 1969 a adopté une recommandation demandant le démarrage immédiat d'une campagne conjointe de lutte contre la péri-pneumonie contagieuse des bovidés patronnées par l'Organisation de l'Unité Africaine en étroite collaboration avec la FAO;

RECOMMANDE QUE

c) le Secrétaire Exécutif de la CSTR/OUA entreprenne immédiatement des démarches en collaboration étroite avec la FAO en vue de la mise au point du rapport sur le lancement de la campagne ;

d) se rencontrer en un Comité de Coopération Technique en vue d'élaborer les modalités pratiques d'exécution du projet d'une part la CSTR/OUA d'autre part tous les groupements sous-régionaux en Afrique de l'Ouest et du Centre.

e) tous les Etats membres de l'OUA où sevit la peripneumonie contagieuse des bovidés engagent immédiatement une lutte contre cette maladie dans les limites de leurs frontières nationales en employant les méthodes classiques de contrôle telles que définies dans le Rapport du Pabel d'Experts FAO/OIE/OUA de 1967./.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1970-08

# Progress report on joint campaign against Contagious Bovine Pleuro-Pneumonia (CBPP)

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7601>

*Downloaded from African Union Common Repository*